

Les militaires devant la mission d'information sur le Rwanda

Figaro 7-5-1998

L'amiral Lanxade : « Il fallait contenir l'action des rebelles »

L'ancien chef d'état-major particulier de François Mitterrand confirme que l'équivalent d'un régiment fut déployé au Rwanda.

Pour la mission d'information sur le Rwanda, ce fut une journée. Hier, en début de matinée, les parlementaires français ont entendu à huis clos trois responsables militaires : le général Jean Varret, ancien chef de ma mission militaire au ministère de la Coopération et les colonels René Stinié et Bernard Cussac, qui sont succédé à Kigali aux postes d'attaché de défense à l'ambassade de France.

Aussitôt après, l'amiral Lanxade, chef de l'état-major particulier à la présidence de la République puis, à partir d'avril 1991, chef d'état-major des armées, était auditionné en public. « A sa demande » et avec l'accord du premier ministre », a précisé Paul Quilès, président de la mission d'information sur le Rwanda.

Sans faire de révélations, l'amiral Lanxade a précisé l'ombre de points restés jusqu'à présent obscurs. Sur les motifs de l'intervention française au Rwanda en 1990 lors de l'opération « Noroit », le chef d'état-major particulier de François Mitterrand a déclaré que la décision avait été prise par le président : « Le chef de l'Etat a estimé à ce moment-là qu'il convenait de donner un signal clair de la volonté française de maintenir la stabilité au Rwanda (...) Il considérait que l'agression menée par le FPR (la rébellion, NDLR) était une action déterminée contre une zone francophone et qu'il convenait de s'y opposer sans

cependant s'engager directement dans le conflit. »

Il fallait donc « aider le gouvernement rwandais à améliorer la capacité de son armée à s'opposer à l'action du FPR ». Ce qui sera fait avec une vigueur quelque peu étonnante puisque, en trois ans, les effectifs de l'armée rwandaise estimés en 1990 à « 5 000 hommes » atteindront le chiffre de 40 000 hommes en 1993, soit huit fois plus et cela sans compter la présence de 10 000 miliciens supplémentaires.

Sous uniforme rwandais

Dans sa déclaration liminaire, l'amiral Lanxade affirme que l'intervention française au Rwanda fut « claire ». Ce n'est pas si sûr. Dans la première version de son discours – dont une copie écrite a été donnée à la presse – l'amiral note que les forces françaises au Rwanda « sont déployées pour aider le gouvernement légal à contenir l'action du FPR (la rébellion, NDLR) ». Puis, l'amiral corrige de sa propre main sa copie. Il ne s'agit plus d'« aider » mais de « manifester notre opposition à la déstabilisation du Rwanda ». Ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Plus tard, lors de son audition, l'amiral Lanxade confirmera qu'il arriva que l'équivalent d'un « régiment » français fut présent au Rwanda. Pour



L'amiral Jacques Lanxade : « Durant ces quatre années (de présence militaire française au Rwanda) les forces françaises ont agi en se conformant strictement aux décisions des autorités politiques. » (Photo Reuters.)

un pays grand comme un département français, ce n'est pas tout à fait négligeable. D'autant qu'un certain nombre de soldats français présents sur place sont alors issus de troupes d'élite : 8^e Rpima, 2^e REP et 1^{er} Rpima. L'amiral Lanxade confirme d'ailleurs lors de son audition la présence au Rwanda en 1993 du général Delors, aujourd'hui chef du COIA, l'un des postes les plus stratégiques au sein des armées : « En février 1993, lors d'une offensive de la rébellion, dit-il, le détachement présent au Rwanda passe sous le commandement du colonel Delors. »

« En 1975, demanda le député PS Pierre Brana, un accord de coopération a été signé, mais pas un accord de défense. Sur quelle base donc, nos forces sont-elles intervenues en octobre 1990 pour stabiliser la situation ? »

« La décision du président de la République, explique l'amiral Lanxade, répond à la demande du président de la République rwandaise, autorité légitime et légale. Cette décision d'intervention s'appuie sur la charte des Nations unies et le droit à la légitime défense. D'ailleurs, je dois préciser que nous n'avons aucun accord de défense avec le Tchad, qui est probablement l'un des pays dans lequel nous sommes le plus intervenu. Jusqu'ici, ça n'a troublé personne ». Faut-il comprendre de cette déclaration que ces accords de Défense et de Coopération signés entre Etats n'ont aucune importance ? L'amiral Lanxade ne le précise pas.

Question de Paul Quilès, député PS : « Y'a-t-il eu participation de militaires français aux contrôles de papiers d'identité (avec mention ethnique, NDLR) effectués au Rwanda ? Y'a-t-il eu aussi présence de militaires français en

au-delà. Il n'y a pas eu de contrôles d'identité. »

« Et les militaires français en uniformes rwandais ? », reprend Paul Quilès.

« La réponse est oui. Ça avait pour intérêt de protéger nos personnels, de protéger leur identité. »

« Et la participation de Français aux combats aux côtés des forces rwandaises en février 1993 ? »

« Non, il n'y a pas eu de participation aux combats. Mais, ajoute l'amiral Lanxade, étant donné la dimension du pays, nos personnels étaient à proximité des combats, pas au combat. »

Question d'Yves Dauge, député PS : « L'opération « Noroit » a duré trois ans. Ne s'est-il pas créé le sentiment que nous étions dans un camp ? Que nous opérions un soutien actif ? La ligne de démarcation est très étroite ? »

« Je ne crois pas. Il n'y a pas eu d'engrenage, affirme l'amiral Lanxade, aujourd'hui ambassadeur de France en Tunisie. Dès le déploiement d'octobre 1990, il était clair que nous entendions résoudre le problème rwandais autrement que par la force. »

Et l'amiral Lanxade d'évoquer à la manière d'Hubert Védrine les « pressions » effectuées auprès du gouvernement rwandais en vue d'une démocratisation du pays. « Pression » et non « soutien », affirmait d'ailleurs Hu-

bert Védrine lors de son audition.

Ce qui ne cadre guère avec une lettre de François Mitterrand datant du 30 janvier 1991, adressée au président rwandais Habyarimana, et se concluant par ces mots : « Dans les épreuves que traverse votre pays, je tiens à vous assurer de nouveau du soutien de la France. »

Autre élément qui ne correspond pas aux déclarations : la volonté de négocier avec les parties au conflit. Durant le génocide de 1994, un haut responsable de l'Elysée confiait au Figaro que les premiers contacts entre l'Elysée et la rébellion ne furent noués qu'en août 1991, soit dix mois après le début de l'intervention militaire française au Rwanda. Quant aux discussions, elles ne démarrèrent selon ce même responsable qu'en juillet 1992, soit après 21 mois de présence militaire.

Hier enfin, l'amiral Lanxade a accusé la rébellion rwandaise, aujourd'hui au pouvoir, d'avoir tué le 8 avril 1994 deux gendarmes français, les adjoints-chefs Didot et Maier. Peu avant, au terme de sa déposition à huis clos, le colonel Bernard Cussac, attaché de défense au Rwanda de 1991 à 1994, venait de faire savoir que, selon lui, « leur mort était peut-être un signal adressé à la France pour l'inciter à ne pas s'engager plus avant ».

Patrick de SAINT-EXUPÉRY

Le Congrès américain renâcle à pousser l'enquête

WASHINGTON :
Jean-Jacques MEVEL

Après la Belgique, puis la France, les Etats-Unis vont-ils lancer une commission d'enquête parlementaire, quatre ans après le génocide au Rwanda ? Le projet vient d'être agité dans une sous-commission à la Chambre des représentants. Mais il semble avoir bien peu de chances d'aboutir.

Lors d'une audition, mardi, Chris Smith, président républicain de la sous-commission des Missions internationales et des droits de l'homme, a relevé la responsabilité indirecte de Washington dans les massacres du printemps 1994 : « Les Etats-Unis, a-t-il dit, ont été accusés d'inaction ; mais aussi d'avoir barré la route aux efforts multilatéraux destinés à limiter la casse. »

« Une douzaine de témoins, responsables d'organisations humanitaires, juristes et historiens, ont

expliqué comment l'intervention de troupes de l'ONU aurait pu sauver d'innombrables vies humaines, si les Etats-Unis et les autres puissances du Conseil de sécurité avaient pris un peu plus au sérieux les signaux d'alarme venus de Kigali. Lors de sa récente tournée en Afrique, le président Clinton a lui-même reconnu que la communauté internationale porte une responsabilité, pour n'avoir pas réagi dès les premières tueries.

Mais ni l'administration démocrate, ni la majorité républicaine au Congrès ne souhaitent visiblement pousser beaucoup plus loin l'examen de conscience. En 1994, l'une comme l'autre avaient délibérément fermé les yeux sur le Rwanda, afin pensaient-elles d'éviter une répétition du désastre somalien : l'armée américaine venait de perdre 18 hommes.

Mardi, le Département d'Etat et le Pentagone n'ont même pas pris la peine d'envoyer leurs représentants à l'audition.

J.-J. M.

